



Bulletin Municipal
COMMUNE DE PEIPIN
Alpes de Haute-Provence

PEIP'INFOS - N°39 - HIVER 2017





Frédéric Dauphin

Maire de Peipin,
Vice-président
de la Communauté
de communes Jabron
Lure Vançon Durance.

Ce dernier trimestre de l'année 2017 aura été particulièrement intense en actualités et en nouveautés ; intense et épuisant, tant pour les agents que pour les élus. L'un des principaux changements qui a été voté par le Conseil communautaire lors de la séance du 31 août 2017 est le retour de la compétence scolaire-périscolaire aux communes. Sur les 8 élus communautaires de Peipin, 7 se sont prononcés contre cette décision car nous savions que les répercussions pour Peipin seraient importantes – et pas nécessairement agréables. Mais cela n'a malheureusement pas suffi à dégager une majorité.

L'une de ces répercussions est notamment l'harmonisation du temps de travail des agents de Peipin avec ceux qui sont transférés par la CCJLVD. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2018, tous nos agents reviendront au temps de travail légal, c'est-à-dire aux 35 heures, soit 1 607 heures travaillées par an. Cette mesure fait perdre 6 jours de congés aux agents de la commune de Peipin : évidemment, personne n'aime perdre des jours de congés. Aussi, les élus étudieront en concertation avec les agents certaines mesures destinées à compenser cette perte, du moins en partie, en veillant à ce que le résultat soit équitable pour l'ensemble des agents.

Au niveau politique, le plus consternant dans cette affaire de retour de compétence est d'assister aujourd'hui à la mauvaise foi de certains élus qui, par mesquinerie autant que par stérile calcul politicien, n'ont pas écouté nos avertissements d'alors et s'insurgent désormais contre des conséquences qu'ils ont eux-mêmes provoquées.

Cela dit, la démocratie s'est exprimée à la majorité absolue. Nous en avons pris acte et œuvrons depuis, agents communaux et élus, à l'organisation de ce transfert de compétence. Il s'agit d'un travail fastidieux, qui se déroule au sein de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) et en amont de celle-ci, bien entendu, afin de rassembler tous les éléments qui doivent nous permettre de chiffrer aussi précisément que possible la charge financière que représente cette compétence, et ainsi recalculer notre attribution de compensation. Pour mémoire, je me permets de vous rappeler en 3 points-clés ce qu'est l'attribution de compensation (AT) :

1. la Communauté de communes perçoit le produit fiscal des entreprises à la place de la commune (c'est ce qu'on appelle la fiscalité unique) ;
2. la Communauté de communes déduit de ce produit fiscal les charges financières que représentent les compétences qu'elle a choisi d'exercer ou que

la loi NOTRe lui impose d'exercer en lieu et place des communes ;

3. si le résultat est positif, la Communauté de communes reverse le solde à la commune : on parle d'AT positive. Si le produit est négatif, la commune verse le complément à la Communauté de communes : on parle d'AT négative.

Lors de l'entrée de Peipin dans la Communauté de communes Lure Vançon Durance (CCLVD) en 2014, une CLECT avait été organisée à la suite de quoi la CCLVD reversait un peu plus de 142 000 € par an à Peipin (AT positive, donc). Je vous tiendrai naturellement au courant du résultat de la CLECT 2017 pour 2018 et les années suivantes.

Par ailleurs, d'autres dossiers communaux stratégiques nous occupent aussi en cette fin d'année, exigeant de notre part beaucoup d'attention et d'implication.

Le chantier de reconstruction du magasin Intermarché, tout d'abord. Comme vous pouvez tous le constater, les travaux ont bien avancé et à l'heure où vous lisez ces lignes, le nouveau magasin a ouvert ses portes. Bien que les travaux ne soient pas encore terminés (on envisage une réception totale en début 2^e trimestre 2018), ce chantier concrétise quatre ans d'efforts de la part de la municipalité, des agents communaux et bien entendu des porteurs de projet, c'est-à-dire l'enseigne et le propriétaire du magasin.

À ce sujet, j'aimerais préciser que ni la commune (l'équipe municipale, les agents et moi-même) ni les autorités (préfecture, SDIS et DDT) n'ont jamais entravé la bonne marche de ce projet, bien au contraire : tant la commune que les autorités ont remué ciel et terre pour que, en dépit de certains manquements, les choses continuent d'avancer et que le projet aboutisse. Et si du retard a parfois été pris, cela n'est dû en aucun cas à la mairie ou à nos autorités (que je salue et remercie au passage).

Dans les semaines qui arrivent, vous verrez également que des travaux seront entrepris pour totalement reconfigurer le chemin du Desteil (la voie qui part du rond-point et qui va jusqu'au passage à niveau). Ces travaux, ainsi que la voie arrière du magasin (celle qui longe la voie de chemin de fer) ne coûteront qu'une somme extrêmement raisonnable à la commune, puisqu'ils ont été négociés dans le cadre d'un PUP (Projet Urbain Partenarial) avec Intermarché.

Enfin, concernant notre projet de passage en concession de service public (CSP) pour les services eau et assainissement, sachez que des entreprises ont répondu à notre appel d'offre et que nous sommes en train d'étudier leurs propositions. Les négociations débuteront en 2018 et nous serons très attentifs à la préservation des intérêts des Peipinois et de ceux de la commune.

Je termine en vous invitant tous à la cérémonie des vœux qui aura lieu le jeudi 4 janvier 2018 à partir de 19 heures dans la salle polyvalente. En attendant de vous y accueillir, je vous souhaite à tous un très joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année, en compagnie de ceux qui vous sont chers.

CONCOURS DE TARTES JEUDI 4 JANVIER 2018

Lors des vœux, jeudi 4 janvier 2018, aura lieu la 4^e édition du concours de tartes salées ou sucrées pour la plus grande joie des participants de plus en plus nombreux, ainsi que des Peipinois assistant aux vœux de notre village.

Un jury toujours aussi prestigieux composé entre autres de professionnels comme Jany Gleize (chef de la Bonne Étape), Franck Pérard (Lycée Hôtelier de Sisteron), et de fines bouches jugera l'originalité, l'aspect et surtout le goût de vos réalisations avant de vous les proposer à la dégustation.

Pour ce millésime, Nicole Madon qui se trouve chaque année sur le podium aussi bien en sucré qu'en salé a accepté d'être hors concours pour laisser à chacun sa chance. Elle fera cependant partie du jury. Surprenez-la, surprenez-nous !

Les meilleurs cuisiniers seront récompensés par des repas aux tables de nos restaurants, et surtout la reconnaissance des chefs. Les vacances ne seront pas terminées ; les enfants et les ados peuvent aussi participer.

Pour vous inscrire, contactez Dorothée Dupont (Peipinière Cols Verts) au 06 27 35 16 07 ou la mairie de Peipin au 04 92 62 44 17. Nous réceptionnerons vos tartes jeudi 4 Janvier de 7h30 à 9h et de 11h à 14h à la salle polyvalente de Peipin. À vos fourneaux.



ÉTAT CIVIL au 7 décembre 2017



- 15 avis de naissances
- 5 reconnaissances anticipées d'enfant
- 5 actes de mariage
- 25 mentions suite à des actes de notoriété
- 27 actes de décès
- 13 transcriptions de décès

DES PROBLÈMES AVEC LES CHATS ERRANTS ?

La première campagne de stérilisation et d'identification des chats errants (juillet à octobre 2017) dans le village historique et aux Bons-Enfants a permis de stériliser 25 chats, 18 femelles et 7 mâles.

Une autre campagne peut être programmée dans la commune.

Pour cela, un nombre de chats libres doit être défini dans une zone particulière afin d'établir un bon de mission délivré par notre partenaire l'association 30 Millions d'Amis.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie de Peipin pour faire connaître les besoins et les personnes susceptibles de procéder à la capture.



PROJET ÉOLIEN : LES ÉTUDES SE POURSUIVENT

Le 3 octobre dernier, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal a autorisé la signature de la promesse de bail emphytéotique pour le projet éolien et ses annexes (mandats de dépôts des autorisations administratives et l'avis du maire sur les conditions de démantèlement, de remise en état du site en fin d'exploitation et de constitution de garanties financières du parc éolien).

La prochaine étape du projet, au printemps, sera l'installation de dispositifs de mesure acoustique.

Une éolienne fait-elle du bruit ?

Depuis 2011, les éoliennes, sont soumises à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement dont les exigences en termes d'émissions sonores sont très strictes.

La réglementation s'appuie sur un critère d'émergence qui impose au parc éolien de ne pas générer un niveau de bruit supérieur de 5 décibels en période diurne et de 3 décibels en période nocturne, au niveau de bruit qui existait avant l'implantation¹.

Le bruit émis par une éolienne peut être de deux types :

- aérodynamique - mouvement des pales dans l'air ou de leur passage devant le mât
- mécanique - mouvement de la génératrice au sein de la nacelle.

En mars 2017, l'ANSES conclut dans son rapport sur l'évaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons liés aux parcs éoliens qu'à la distance minimale d'éloignement des habitations par rapport aux sites d'implantations des parcs éoliens (500 m) prévue par la réglementation, les infrasons produits par les éoliennes ne dépassent pas les seuils d'audibilité.

L'étude du bruit en 4 étapes

Tout projet de parc éolien doit faire l'objet d'une étude d'impact acoustique. Cette étude a pour but de définir un projet qui garantit le strict respect de la réglementation acoustique en vigueur.

1 - Diagnostiquer la situation

Réalisation de mesures in situ. État des lieux de l'environnement sonore. Caractérisation des différentes ambiances sonores existantes. Durée de la campagne : 4 à 6 semaines.

2 - Modéliser le projet

Modélisation de l'impact acoustique du parc. Estimation des émissions sonores en fonction de la géographie du site et des caractéristiques techniques des éoliennes.

3 - Vérifier et optimiser

Calcul du bruit global aux habitations pour proposer une implantation adaptée et conforme à la législation en vigueur.

4 - Partager les résultats

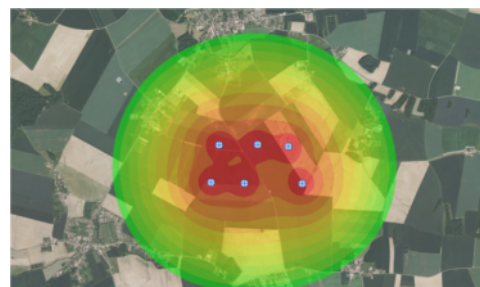
Les résultats de l'étude constituent une des pièces réglementaires de l'Étude d'Impact Environnementale ; ils sont consultables lors de l'enquête publique, après le dépôt des autorisations.



⁽¹⁾ Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnements



Installation des sonomètres près des habitations



Modélisation de la propagation du bruit

La réglementation impose une distance minimale de 500 m entre l'éolienne et la première habitation.

Sources : RES © textes et photos



AVIS AUX SINISTRÉS DU PHÉNOMÈNE DE RETRAIT - GONFLEMENT DES SOLS DÙ À LA SÉCHERESSE DE L'ÉTÉ 2017

Il apparaît que certaines zones de la commune sont touchées par un phénomène de retrait-gonflement des sols dû à la sécheresse. Ce phénomène se traduit notamment par l'apparition de fissures plus ou moins importantes **sur les biens bâtis**.

La commune de Peipin, à l'instar d'autres communes environnantes, va donc ouvrir une procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de l'État.

Certains propriétaires peipinois nous ont déjà fait parvenir leur signalement.

Ce message s'adresse aux autres propriétaires éventuellement concernés : faites-nous parvenir **avant le 31 décembre 2017**, par courriel (mairie@peipin.fr) ou par voie postale, un courrier déclaratif accompagné :

- de photos donnant une idée exacte des désordres subis par la propriété,
- de vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, téléphone, courriel),
- des références cadastrales de la propriété.

La commune saisira le préfet avec les documents à l'appui en février 2018. Les services de l'État transféreront le dossier communal aux ministères compétents, lesquels décideront en commission (courant juin / juillet 2018) de la reconnaissance ou non de catastrophe naturelle.

Si cette décision intervient, cela sera sous forme d'un arrêté interministériel (courant septembre / octobre 2018). À compter de sa parution au Journal Officiel, les propriétaires disposeront de 10 jours pour saisir leur compagnie d'assurance. Nous vous tiendrons bien entendu informés de la parution de cet arrêté via affichage en mairie, site peipin.fr, page facebook, courriel et téléphone.

TRAVAUX : L'ANCIENNE CRÈCHE DEVIENT LA SALLE DU RIOU

La Salle du Riou tient son nom du petit ruisseau passant à proximité et traversant la commune. Il s'agit des locaux de l'ancienne crèche situés à côté de la salle polyvalente et qui sont actuellement en cours de réhabilitation pour constituer de futures salles, qui seront mises à disposition des associations de la commune.

Ainsi « l'Université du Temps Libre » installée provisoirement dans les locaux de la salle polyvalente pourra en bénéficier. Une salle sera également réservée pour le « Comité des Fêtes » de Peipin. Les séances de « Bien-Être et Kundalini Yoga » et « l'Escale Bien-Être » de la Ligue contre le cancer seront également dispensées dans cette salle. Enfin, suivant les disponibilités de la salle principale (19 personnes max.), d'autres associations pourront l'utiliser pour leurs activités ou leurs assemblées générales.

Les travaux ont débuté en cette fin d'année et se termineront courant du premier trimestre 2018.

PLAN PRÉFECTURES NOUVELLE GÉNÉRATION (PPNG)

Depuis lundi 6 novembre 2017, les conditions de délivrance des permis de conduire et des cartes grises évoluent avec la mise en place des centres d'expertise et de ressources spécialisés (CERT) et la fermeture des guichets physiques d'accueil en préfecture. Les usagers doivent maintenant effectuer leurs démarches par Internet ou auprès des professionnels habilités.



Simplification - Effectuez vos démarches en ligne

Le traitement des demandes de carte d'identité, de passeport, de permis de conduire et de certificat d'immatriculation est modernisé et simplifié dans le cadre de la mise en place du « Plan préfectures nouvelle génération ». La plupart de ces démarches peuvent désormais se faire par Internet, et non plus aux guichets de la préfecture.

Ces services en ligne présentent de nombreux avantages : sécurité, gratuité, gain de temps, accessibilité 7j/7 et 24h/24, traitement plus rapide de vos demandes et le cas échéant, possibilité de suivre l'avancement du dossier.

Évitez de vous déplacer en préfecture en réalisant votre démarche en ligne :

Certificat d'immatriculation

- Changer l'adresse de ma carte grise
- Déclarer la vente d'un véhicule
- Changer de titulaire
- Obtenir un certificat de non-gage
- Demander un duplicata pour remplacer ma carte grise perdue, volée ou détériorée
- Connaître le coût d'un certificat d'immatriculation

Permis de conduire

- Demander un permis de conduire
- Connaître le solde de mes points
- Savoir où en est la production de mon permis de conduire
- Connaître le résultat de l'examen du permis de conduire
- Demande d'échange de permis de conduire étrangers
- Demande de permis internationaux

Carte nationale d'identité et passeport

- Réaliser une prédemande de carte d'identité
- Réaliser une prédemande de passeport
- Achat de timbres fiscaux électroniques
- Savoir où en est la production de mon passeport ou de ma carte nationale d'identité
- Demander un extrait d'acte de naissance (certaines communes ne proposent pas ce téléservice)

Toutes les démarches en ligne

Retrouvez l'ensemble des téléprocédures mises en place par le ministère de l'Intérieur (paiement des amendes, associations, dépôt de plainte, élections, vidéo-protection..)

www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Mes-teleservices

Vous souhaitez vous faire accompagner ?

Vous pouvez accéder à ces services gratuitement dans les points d'accueil numériques installés en préfecture et dans chacune des sous-préfectures ainsi que dans les Maisons de services au public (MSAP) déployées dans le département.

Ces télé-services sont aussi accessibles, chez les professionnels habilités, professionnels du commerce de l'automobile et centres agréés véhicules hors d'usage (VHU). Ces derniers peuvent, le cas échéant, vous demander une contrepartie financière.

Faux sites administratifs, attention aux arnaques !

De faux sites administratifs proposent d'effectuer, moyennant rémunération, certaines démarches administratives courantes (demandes de permis de conduire, de carte grise, d'extrait d'acte de naissance) en lieu et place des usagers.

Ces sites n'hésitent pas à tromper le consommateur en prenant l'apparence de sites officiels : reproduction à l'identique de la charte graphique du site, usage des couleurs bleu-blanc-rouge, référence à des ministères, référencement en tête des moteurs de recherche.

Pour éviter toute confusion, vérifiez l'adresse Internet (URL) du site : les URL de l'administration française se terminent invariablement par ".gouv.fr" ou ".fr" et jamais par ".gouv.org" ou ".gouv.com".

Plus d'informations sur le site des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence.



PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 a donné à compter du 1^{er} novembre 2017, la compétence aux Officiers d'État civil pour enregistrer les déclarations de Pacte Civil de Solidarité (PACS), leur modification et leur dissolution.

Qu'est-ce qu'un Pacte Civil de Solidarité ?

« Le pacs est un contrat entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune ». *Article 515-1 du code civil qui dit vie commune dit communauté d'intérêts, cohabitation et vie de couple.*

Le pacs établit des droits et des obligations :

- obligation d'aide matérielle et assistance réciproques,
- solidarité de vos dépenses liées au ménage,
- solidarité en matière fiscale.

Il reste sans conséquence sur :

- les règles de filiation,
- l'autorité parentale (si l'une des 2 personnes ou les 2 sont déjà parents).

Le pacs est automatiquement rompu par le mariage ou par le décès de l'un ou de l'autre des partenaires.

Où se pacser depuis le 1^{er} novembre 2017 ?

- En mairie du domicile : démarche gratuite,
- chez un notaire : démarche payante (230,77 € plus 125 € de droit d'enregistrement).

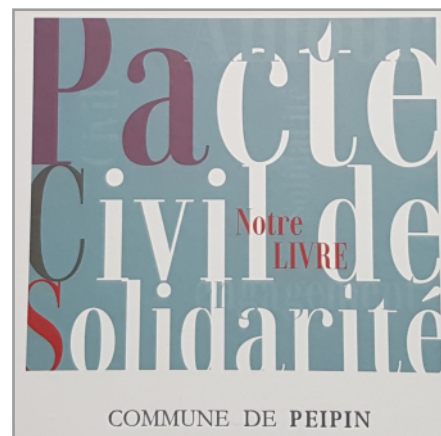
Comment se pacser ?

Il faudra constituer un dossier dont les pièces demandées sont les suivantes :

- convention de pacs,
- déclaration conjointe de non-parenté, non alliance et résidence commune,
- les 2 pièces d'identité,
- les 2 extraits avec filiation des actes de naissance

Par la suite un rendez-vous sera fixé en mairie et un Officier d'État civil procédera à l'enregistrement du pacs.

Toute demande de modification ou de dissolution de pacs se fait à la mairie d'enregistrement. Pour les pacs enregistrés avant le 1^{er} novembre 2017 dans un Tribunal de Grande Instance (TGI), les modifications et dissolutions se réalisent à la mairie de la commune du TGI concerné (exemple TGI de Digne-Les-Bains : mairie de Digne-Les-Bains compétente).



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE « S'organiser pour être prêt »

À l'occasion de plusieurs Peip'infos, il vous a été rappelé l'obligation réglementaire de la commune concernant l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (dit PCS) et de la possibilité de vous manifester auprès du secrétariat pour signaler vos compétences spécifiques (en matière de soin, urgence, etc.) et / ou vos difficultés (de santé, de mobilité, etc.).

La commune a soumis son PCS à la Préfecture qui a fait un retour positif en date du 2 novembre dernier.

Le Conseil municipal a approuvé le PCS lors de sa séance du 28/11/2017 et un arrêté municipal a été pris.

Afin de tester son efficacité et la réactivité des acteurs de ce PCS, un exercice pratique sera mis en place dans les prochains mois. Dans un premier temps, il s'agira de faire des simulations en salle de réunion dite « Poste de Commandement de Crise ». Dans un second temps, la population sera mise à contribution. Bien entendu, vous serez informés de cet exercice « grandeur nature ».

Le PCS est consultable (version publique) en mairie et sur le site de la commune.



ÉCONOMISONS L'EAU !

L'association GESPER (04) et le réseau régional d'éducation à l'environnement et au développement durable le GRAINE PACA ont lancé la campagne de sensibilisation grand public « Économisons l'Eau ! », soutenue par la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

La commune de Peipin est partenaire de l'action et relaie les outils de communication proposés. Vous pourrez faire le plein d'astuces grâce aux fiches-conseils disponibles sur le site Internet peipin.fr.

Pour plus d'informations : site web de GESPER www.gesper.eu ; e-mail : contact@gesper.eu

COMMENT RÉDUIRE JUSQU'À -50 % SA CONSOMMATION D'EAU

1

Je traque les fuites car un robinet qui goutte est un robinet qui coûte : je surveille mon compteur d'eau, je l'isole du gel, je contrôle mon installation. Une petite astuce pour les petites fuites aux robinets : pas facile à repérer, il suffit de déposer une petite feuille de papier hygiénique le long du robinet.

Si le papier devient humide après 1 minute, c'est qu'il y a une fuite.

Attention, une fuite peut coûter jusqu'à 180 € par an.



J'installe du petit matériel hydroéconome

à un petit prix pour de grandes économies.

- Réducteur de pression installé au compteur : coût 50 à 70 €
Économie d'eau 10 à 25 m³/an - Économie financière : 30 à 75 €/an
- Douchette à débit limité : coût 15 à 40 €
Économie d'eau 10 à 15 m³/an - Économie financière : 30 à 45 €/an
- Le régulateur de débit entre la pomme de douche et le flexible :
coût 8 à 10 € - Économie d'eau 10 à 15 m³/an
Économie financière : 30 à 45 €/an
- Le mousseur en sortie de robinet : coût 3 à 6 €
Économie d'eau 1 à 2 m³/an - Économie financière : 15 à 40 €/an
- L'écoplaquette ou le sac WC : coût 15 à 30 €
Économie d'eau 5 à 8 m³/an - Économie financière : 15 à 25 €/an
- La double chasse WC : coût 25 à 60 €
Économie d'eau 5 à 8 m³/an - Économie financière : 15 à 25 €/an



3

Je retrouve un jardin méditerranéen

qui sent bon la lavande, le thym et le romarin : en plantant des espèces adaptées à notre climat, l'arrosage devient inutile.



4

Je choisis de remplacer, si besoin, mon lave-linge et mon lave-vaisselle,

par des modèles récents économes en eau et en énergie.



5

Je raccorde ma gouttière à un récupérateur d'eau pluviale : pas des plus rentables mais un complément idéal pour des usages qui ne nécessitent pas d'eau potable comme l'arrosage des plantes.



PROTÉGEZ VOS INSTALLATIONS DU GEL

Nous attirons votre attention sur les précautions à prendre pour protéger vos installations contre le gel, quand les températures chutent en dessous de 0°C, et au moment du dégel.

Pour ce faire, voici quelques mesures à prendre en fonction de la nature des équipements.

Les postes individuels en regard enterré et les postes muraux :

- découpez des plaques de polystyrène à la dimension du regard ou du coffret, remplissez des sacs poubelle de tout matériau isolant et disposez-les à l'intérieur ;
- assurez-vous que tous les locaux dans lesquels se trouvent des conduites d'eau restent à une température supérieure à 0°C.

Pour une protection optimale, protégez la tuyauterie par des gaines isolantes.



BAISSE SIGNIFICATIVE DE LA CONSOMMATION DE L'ÉCLAIRAGE NOCTURNE

Suite à la décision du Conseil municipal par délibération du 27/10/2017 pour l'extinction de l'éclairage public avec une promesse d'économie substantielle, vous pouvez découvrir ci-dessous les chiffres officiels de ces dépenses sur 3 ans et par trimestre.

Mais souvenez-vous, l'extinction complète n'a pas démarré au 1^{er} janvier 2016 suite à différentes mises au point, d'où le résultat quasi identique des 1^{er} trimestre 2015 et 2016 ; mais par la suite on peut constater une baisse à chaque période.

De plus, les évolutions tarifaires de l'électricité et des abonnements, souvent à la hausse, sont un autre facteur qui altère les valeurs comparées. De ce fait, la baisse de la consommation peut sembler moins significative.

Pour rappel, en ce qui concerne la facturation de l'électricité mais aussi pour d'autres fournitures ou services (gaz, téléphone, etc.), il est facturé l'abonnement à venir et la consommation de la période précédente.

Dépenses de l'éclairage public de Peipin :

Année	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Total	Moyenne par trimestre
2015	7 671,94 €	9 248,46 €	5 291,26 €	6 870,99 €	29 082,65 €	7 270,66 €
2016	7 774,83 €	6 972,85 €	4 888,97 €	5 184,22 €	24 820,87 €	6 205,21 €
2017	4 565,99 €	5 835,71 €	3505,08 €	4553,42 €	18 490,20 €	4 622,55 €

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Comme chaque année, nos aînés auront le plaisir de recevoir un petit présent pour les fêtes de fin d'année. Cette action menée par le CCAS concerne les personnes ayant plus de 77 ans et résidant sur la commune.

Les membres du CCAS, les élus et le personnel communal ont une pensée chaleureuse pour nos anciens et leur souhaitent de très belles fêtes de fin d'année.

CCAS de Peipin - 04 92 62 44 17 - Mairie de Peipin, 4 rue des Écoles

UNE FIN D'ANNÉE BIEN REMPLIE À LA BIBLIOTHÈQUE PAUL SURTEL

Depuis le mois de septembre, la crèche de Peipin vient à la bibliothèque tous les mercredis matin. Confortablement installés sur le tapis de la section jeunesse, les petits prennent le temps de manipuler les livres et de se familiariser avec l'objet. Puis des lectures en petits groupes sont ponctuellement effectuées avec la collaboration des assistantes maternelles.



Au mois de novembre, Ophélie a accueilli une jeune stagiaire. Scolarisée à l'IME de Château-Arnoux St-Auban, elle a choisi la bibliothèque Paul Surtel pour effectuer son stage de découverte. Attirée par les métiers du livre, elle a pu découvrir celui de bibliothécaire et a ainsi participé à l'accueil du public ainsi qu'au travail interne.

La bibliothèque a reçu la dernière commande annuelle regroupant des ouvrages de la rentrée littéraire adulte et jeunesse. Les livres sont à votre disposition sur les différentes tables des nouveautés et la liste des titres est consultable sur place, ainsi n'hésitez pas à réserver celui qui vous intéresse s'il n'est pas disponible.

LE 21^e RALLYE MONTE CARLO HISTORIQUE TRAVERSERA PEIPIN



L'Automobile Club de Monaco organise du 31 janvier au 7 février 2018 le 21^e Rallye Monte Carlo Historique.

L'épreuve de régularité, réservée à des véhicules de collection d'avant 1980, traversera la commune de Peipin le mardi 6 février 2018 lors du parcours de l'étape 2^e partie.

L'itinéraire détaillé du Rallye indiquant les dates et heures de passage dans notre département se trouve sur le site Internet (www.acm.mc). Veuillez noter que l'horaire définitif peut varier de plus ou moins 30 minutes selon le nombre de concurrents par ville de départ.



Rejoignez-nous sur

facebook

Commune de Peipin



L'« ESCALE BIEN-ÊTRE » DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER



Début 2018, dès que les locaux seront prêts, l'Escale Bien-Être de Saint-Auban s'installera à Peipin grâce au soutien de la mairie. Ce lieu d'échanges s'adresse à toutes les personnes traversant ou ayant traversé la maladie cancéreuse.

Tous les jeudis, de 13h30 à 17h, divers ateliers sont proposés : atelier d'écoute, de soutien, de convivialité, de détente. Ainsi, des intervenants confirmés proposent, suivant un calendrier mensuel préétabli, des séances de sophrologie, groupe de parole (photo expression), réflexologie, yoga du rire, arts créatifs, esthétique, etc., ainsi que des cafés-santé sur divers thèmes en regard de l'attention des participants.

Ce sont des soins dits de « support » pour aider les personnes concernées à mieux supporter les traitements et/ou à « retrouver la vie, retrouver l'envie » après ceux-ci. Chacun vient à son rythme (choix des activités, disponibilité, état de santé etc.). Il suffit de « pousser la porte » une première fois pour y être accueilli chaleureusement.

Toutes les activités sont gratuites pour les personnes résidant dans le département, qu'elles soient ou non soignées dans celui-ci. Le Comité 04 de la Ligue contre le Cancer finance ces activités dans le cadre de sa mission d'accompagnement des malades atteints de cette pathologie. Le programme mensuel est consultable sur le site www.liguecancer04.fr.

Ligue contre le cancer - Comité des Alpes de Haute-Provence - Centre Hospitalier Dignois
Tél : 04 92 32 50 36 - Courriel : cd04@ligue-cancer.net



UNE PLACE SUPPLÉMENTAIRE À LA CRÈCHE DE PEIPIN !



Depuis son déménagement le 4 septembre dernier, la crèche parentale Lou Pichoun peut accueillir un dixième enfant. Les conditions d'accès restent les mêmes : un petit groupe d'enfants animé de professionnels de la petite enfance qui proposent l'accueil des enfants dès trois mois et jusqu'à 4 ans, du lundi au vendredi de 8h à 18h30, de façon régulière ou occasionnelle.

Vous pouvez rencontrer le coordinateur les mardis après-midi ou sur rendez-vous pour connaître les détails du projet éducatif et les conditions d'accueil, ou tout simplement venir visiter nos nouveaux locaux et rencontrer les professionnels et les bénévoles de l'association.



Pour nous rendre visite : au rez-de-chaussée de la mairie, face à la bibliothèque
Pour nous écrire : Crèche « LouPichoun » 4, Rue des Écoles, 04200 PEIPIN
Pour nous contacter : 04 92 31 04 19 ou lou-pichoun04200@orange.fr

JOURNÉE NOIRE À LA CRÈCHE

Suite à l'appel du bureau d'ALPE qui relaie l'appel du collectif « des associations citoyennes et fondations », deux journées noires d'action ont eu lieu les 18 octobre et 10 novembre 2017 partout en France contre la disparition de l'enveloppe de l'aide à l'emploi (contrats aidés). Cet immense plan social a été décidé sans aucune concertation et dans une approche strictement comptable et professionnels, parents et bénévoles dénoncent ces réductions budgétaires qui mettent en péril la pérennité des structures d'accueil éducatives, et en particulier les crèches parentales.

L'USCAP PLUS QU'UN CLUB DE FOOT

88 enfants au club

Le club de l'USCAP compte à ce jour 88 enfants licenciés. C'est une belle progression pour une petite structure comme la nôtre qui possède actuellement : une équipe U7, une équipe U9, une équipe U11, deux équipes U13 et une équipe U16. Merci aux enfants et aux parents pour leur confiance. Nous espérons créer de nouvelles catégories la saison prochaine.

Les jeunes s'investissent

Formés et présents au club depuis 9 ans, deux de nos jeunes du groupe U16, Théo et Tristan s'investissent pour leur club.

Tous les mercredis à l'entraînement et lors des plateaux du samedi après-midi, ils encadrent le groupe U9 (enfants de 7 et 8 ans), un groupe de 12 joueurs. La relève est assurée et récompense l'investissement de l'équipe de bénévoles. Nous remercions chaleureusement ces deux joueurs-encadrants.

Un nouvel éducateur

L'USCAP compte un nouvel éducateur formé lors de la session du 14 octobre 2017. Il encadre l'équipe U7 (enfants de 5 et 6 ans) pour cette nouvelle saison. Le club remercie Thomas pour son investissement et sa collaboration.

Le club engagé dans le Plan Éducatif Fédéral (PEF) de la Fédération Française de Football

Depuis 3 ans le club mène des actions éducatives auprès des licenciés et leur entourage sur les valeurs fondamentales du football. Six grands thèmes sont abordés tout au long de la saison : la santé, les règles du jeu et l'arbitrage, le fair-play, la culture Foot, l'environnement et l'engagement citoyen.

Deux interventions ont déjà été faites cette saison :

1. Intervention sur les méfaits de l'alcool

L'équipe U16 est composée de 22 joueurs masculins âgés de 14 à 16 ans. La direction du club a décidé de réaliser une action d'éducation à la santé sur les méfaits de l'alcool et de ses conséquences sur le métabolisme des adolescents. Nous espérons que cette initiative portera ses fruits. En tout cas, les réactions ont été très positives.

2. Les U13 s'engagent

Cette saison, la catégorie U13 compte 24 licenciés assidus les mercredis et les samedis après-midi. Leur éducatrice, Séverine TRON, a décidé d'établir avec ses jeunes les règles de vie de leur groupe pour l'ensemble de la saison. L'engagement sur ces 7 règles de vie a été signé à la fin d'une séance d'entraînement en présence des familles des jeunes joueurs. Le club compte sur tous pour les respecter et les faire respecter.

Je m'engage à honorer les règles de vie du groupe établies ensemble en début de saison pour les entraînements et les rencontres :

1. Être présent aux entraînements et aux matches
2. Me donner à 100 % pour progresser et faire progresser les autres
3. Avoir un comportement exemplaire
4. Encourager mes coéquipiers
5. Avoir une attitude positive et fair-play
6. Respecter les entraîneurs et les dirigeants
7. Respecter les adversaires et les arbitres

Retrouvez toute l'actualité du club sur notre site : uscap.footeo.com
ou sur notre page Facebook @uscapfootball



UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE DURANCE-PROVENCE

Après une « Journée Porte Ouverte » très réussie où les nombreux participants ont pu rencontrer les professeurs de l'UTL, la rentrée s'est déroulée sous le signe de la nouveauté : mise en place de nouveaux cours et arrivée de nouveaux enseignants, ce qui a suscité un vif intérêt. Plus de 150 adhérents ont déjà intégré les cours et c'est très prometteur pour la suite de l'année.



La collégiale qui gère l'UTL s'est également étoffée, elle compte actuellement 7 membres. Les réunions de la collégiale sont ouvertes à tous les adhérents et professeurs. Chacun peut y participer en fonction de ses disponibilités, pour apporter des idées nouvelles, poser des questions ou exposer un problème.

La prochaine date à retenir est le 6 janvier, jour de la traditionnelle "Dictée de l'Épiphanie". Elle aura lieu à partir de 14h à Peipin et aux Mées, et comme l'an dernier, elle se fera à la plume sergent major (ce qui rappellera sûrement des souvenirs à certains d'entre vous !). L'après-midi sera clôturée par le verre de l'amitié et la galette des rois.



Les 17 et 18 mars auront lieu « les journées du Plaisir pour Mieux Vivre », journée de découverte de nouvelles activités et également cette année rencontre des UTL du 04 et du 05, une occasion privilégiée pour échanger et débattre.

Bien implantée sur le territoire, l'UTL est une des forces vives de Peipin et du Pays Durance Provence et cette année encore elle le démontre par la richesse et la qualité de ses enseignements dispensés par des professeurs qualifiés et passionnés.

Contact :

Site : www.utl-peipin.fr

Tél : 04 92 62 60 59

Courriel : utlduranceprovence04@gmail.com

Facebook : UTL Durance-Provence



Ouverture du bureau au public :

lundi :

10h à 12h - 14h à 17h

vendredi :

10h à 12h

REJOIGNEZ L'ASSOCIATION CULTURE ET PATRIMOINE DE PEIPIN

Depuis 4 ans déjà, il existe à Peipin une association pour la protection du patrimoine de la commune. C'est l'association « Les Portes du Jabron ».

L'an dernier, elle a permis la restauration de la porte de l'église ; elle a collaboré très étroitement avec la mairie pour la réfection de la calade du château. Cette année l'association aurait aimé pouvoir faire autre chose mais malheureusement cela n'a pas été possible.

L'an prochain l'association envisage de restaurer le vieux puits qui a été mis en sécurité cet été par la mairie. Pour cela il faut des moyens financiers. C'est pour cette raison que l'association organise son traditionnel méchoui du 15 août, son délicieux repas pieds et paquets ainsi que des animations musicales ou théâtrales.

Cela demande tout une organisation et les membres aimeraient être plus nombreux car la charge est très lourde. Vous Peipinois et Peipinoises qui aimez votre commune et qui désirez la voir s'embellir, venez rejoindre l'association dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Pour ce faire, vous pouvez contacter :

- Madame Orttner au 04 92 62 48 78 ou au 06 20 65 09 94
- Monsieur Bouchet au 04 92 62 45 80 ou au 06 88 84 11 70



LES PORTES DU JABRON

RETOUR SUR LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

L'association « Les Portes du Jabron » a organisé dans le cadre des journées du patrimoine une exposition d'objets anciens. Il a été possible de présenter au public de très nombreux objets utilisés par nos anciens dans les fermes de la région : outils servant dans les élevages de moutons et de bovins ainsi que pour les cultures.

On pouvait également admirer des objets du quotidien et surtout un grand nombre de cahiers d'écoliers, de livres ou autres qui ont pu faire apprécier aux enfants venus avec leurs parents la différence énorme entre les méthodes scolaires d'autrefois et de maintenant !



Cette exposition a remporté un grand succès car les visiteurs ont également pu admirer des documents qui montraient l'évolution du village et réaliser qu'il y a des siècles, nos ancêtres occupaient déjà les lieux et qu'ils y ont laissé des vestiges que beaucoup d'entre nous ignorent. L'association remercie toutes les personnes qui par leur présence active et leur prêt d'objets ont fait de cette exposition une réussite.

PASSEZ LE NOUVEL AN AVEC LE COMITÉ DES FÊTES DE PEIPIN

2018
REVEILLON
PEIPIN SALLE DES FÊTES

DJ LOCASOIRÉE
DE 22H30 A L'AUBE

MENU 20H30

LE DÉLICE NORDIQUE AVEC SES TOASTS DE FOIE GRAS MAISON
POULET AUX LANGOUSTINES ACCOMPAGNÉ DE POMMES DE TERRE AU THYM
ASSIETTE DE TROIS FROMAGES ET SES CROÛTONS AU PARFUM DU CHEF
SUR LIT DE SALADE MILLE POUSSÉS
TROU NORMAND
COEUR GLACÉ DU JOUR DE L'AN
VIN, CAFÉ MIGNARDISES ET COUPETTE

SOIRÉE REPAS **60,00 €**
- DE 12 ANS **30,00 €**
SOIRÉE (MIGNARDISES + COUPETTE) **30,00 €**
TRADITIONNELLE SOUPE A L'IGNON

UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2017
AU: 06.82.83.12.80

RETOUR SUR LES VACANCES DE LA TOUSSAINT

Une quinzaine d'enfants en moyenne a fréquenté l'accueil de loisirs « Les P'tites Bouilles » durant les dernières vacances dont le thème était : Mexique / Halloween.

Les enfants ont préparé toute la semaine le spectacle de danse avec les animateurs Lidwine et Bruno. Les plus jeunes ont dansé sur la chanson « Mexico » de Luis Mariano et les plus grands sur « Thriller » de Mickaël Jackson. Les parents étaient nombreux lors de la représentation qui clôturait ces vacances d'automne.

Les deux groupes ont pu découvrir le musée de Barcelonnette retraçant l'histoire des Barcelonnètes exilées au Mexique suivi d'un après-midi au bowling ! Une première pour le plus grand nombre.

Sans oublier la journée rencontre avec l'accueil de loisirs de la Vallée du Jabron. Les enfants de moins de six ans ont joué au Loto Mexicain et pour les plus âgés, un grand jeu autour de sensations fortes et de mystères.



ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS

Depuis septembre, nous accueillons les enfants à la demi-journée ou à la journée sur l'accueil de loisirs. Nous continuons à parcourir le monde. En septembre et octobre nous avons découvert une partie des États-Unis. Les grands voyageurs (les plus de 7 ans) ont pratiqué différents sports proposés par Bruno, des activités manuelles et culinaires qui ont fait découvrir la culture américaine avec Sylvie. Les explorateurs ont découvert le monde des insectes avec Lidwine et Karine.

Depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, nous faisons escale au Canada. Petits et grands participent à des animations en lien avec la culture canadienne et l'approche de Noël : fabrication de caribou, bonhomme de neige sous différentes formes, hockey, tchoukball. En décembre les enfants prépareront une chanson pour une petite représentation à l'Oustaou de Lure.

Pour la rentrée 2018, nous descendrons sous le soleil du Brésil. En partenariat avec l'association des parents d'élèves de l'école de Peipin, nous fabriquerons le Caramantran pour le carnaval du samedi 17 février. Les enfants découvriront d'autres d'activités sportives, manuelles et culturelles sur ce thème.

BIENTÔT LES VACANCES D'HIVER !

Durant les vacances d'hiver l'accueil de loisirs sera ouvert du 26 février au 2 mars 2018. Nous partirons au « Pérou ». La sortie sera une balade avec des lamas. Les animateurs proposeront des activités manuelles, sportives et autres grands jeux afin de découvrir les us et coutumes de ce pays de la Cordillère des Andes.

Comme à chaque fois, les enfants seront répartis entre les explorateurs (les 3-5 ans) les chercheurs (les 5-7 ans) et les grands voyageurs (les plus de 7 ans). Le programme sortira le lundi 22 janvier 2018. N'hésitez pas à venir nous rencontrer au bureau des P'tites Bouilles.

Pour plus de renseignement sur l'accueil de loisirs, n'hésitez pas à rencontrer Caroline Cappelier et Lidwine Vingère au bureau des P'tites Bouilles et à consulter le site de la commune pour tous les documents d'inscriptions et programmes.



INFOS PRATIQUES

MAIRIE DE PEIPIN



COORDONNÉS

Téléphone :
04 92 62 44 17

Courriel :
mairie@peipin.fr

Le service astreinte :
06 80 95 95 55

Adresse :
Mairie de Peipin
4 Rue des Écoles,
04200 PEIPIN

HORAIRES

Lundi :
10h à 12h et 13h45 à 17h30

Mardi, mercredi, jeudi :
9h à 12h et 13h45 à 17h30

Vendredi :
9h à 12h



PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX 2018

Sauf événement exceptionnel, le Conseil municipal se réunira aux dates suivantes, à 19 h dans la salle du Conseil municipal de l'ancienne mairie :

- Mardi 30 janvier 2018
- Mardi 27 février 2018
- Mardi 27 mars 2018
- Mardi 24 avril 2018

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'actualité.



Lundi et mardi : 16h30 à 18h30

Mercredi : 10h à 12h et 14h à 17h30

Vendredi : 16h30 à 18h30

Samedi matin : 10h à 12h30

SERVICE URBANISME UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS



À la suite d'un grand nombre de demandes concernant l'instruction du droit du sol de la commune et pour un meilleur accueil, les administrés et les entreprises seront reçus uniquement sur rendez-vous dès le 1^{er} janvier 2018.

Pour prendre rendez-vous, nous vous invitons à contacter notre urbaniste, M^{me} PÉRICAUD :

LUNDI - MARDI - JEUDI

Téléphone : 04 92 62 54 22

Courriel : nilsy.pericaud@peipin.fr

Nous vous remercions de votre compréhension.

À VOS AGENDAS

- DÉCLARATION SINISTRE - Sécheresse > 31 déc.
- COMITÉ FÊTES - Réveillon St Sylvestre > 31 déc.
- VŒUX DU MAIRE - Concours de tartes > 4 jan.
- UTL - Dictée de Épiphanie > 6 jan.
- RALLYE - Monte Carlo Historique > 6 fev.
- CENTRE DE LOISIRS - Hiver > 26 fév. au 2 mar.
- UTL - Journées plaisir mieux vivre > 17 et 18 mar.

TOUT PEIPIN SUR peipin.fr (Mise à jour hebdomadaire)



Pensez à consulter régulièrement le site de la commune : www.peipin.fr

Très régulièrement mis à jour, le site vous permet de retrouver toute l'actualité communale : informations générales et pratiques, manifestations, numéros utiles, procès verbaux des Conseils municipaux et communautaires, règlement d'urbanisme, annonces, démarches, revue de presse, etc. Vous pouvez également y lire (et télécharger) tous les numéros du bulletin municipal.

Peip'Infos est édité par la mairie de Peipin

Directeur de la publication et de la rédaction : Frédéric Dauphin

Création, mise en page, retouche photo : Julien Bournet

Photo de couverture : Julien Bournet

Imprimerie de Haute-Provence, Dépôt légal à parution.